



PROCES VERBAL

COMITE DE DIRECTION

Réunion du :	Lundi 25 juin 2018 à 18h45
A :	Salle des loisirs, Villers Le Lac
Présidence :	Monsieur André SCHNOEBELEN.
Présents :	Mesdames Michelle GUERRA-BORGES, Nelly JULLIARD. Messieurs Jean-Jacques AUBRY, Didier BONTEMPS, Michel BROGLIN, Thierry CORROYER, Christian DUBAIL, Raphaël GERALDES, Christophe GIRARDET, Gérard FERRAND, Jean-Luc JOUFFROY, René JOURNOT, Daniel MAILLARD, Pascal MARCHETTI, Guy MONNIER, Yves MUTTI, André PERROT, Jean-Marie ROBELIN, Daniel ROLET, Michel ROUILLAUD, Jean-Louis SAULCY, Philippe SURDOL.
Excusés :	Madame, Liliane ESPITALIER. Messieurs Jean-Pierre CRETENET (représentée par Yves MUTTI pour tous votes), Jean-Daniel HEITZMANN, Kamel KHELLADI (représenté par Guy MONNIER pour tous votes), Hubert PASCAL (représenté par Daniel ROLET pour tous votes).
Assistent :	Messieurs Gaëtan HENRIOT (Cadre Technique Fédéral), Jérôme POBELLE (Directeur administratif).

André SCHNOEBELEN remercie la municipalité de Villers Le Lac pour la mise à disposition de la salle.

Le Président adresse ses plus sincères condoléances,

A Daniel MAILLARD, suite au décès de son papa.

A Djamel RABIA, membre de commission du district, suite au décès de son papa.

Au club de Montecheroux, suite au décès de Monsieur Michel BONNET, trésorier du club.

Au club de Villars Sous Dampjoux, suite au décès de Monsieur Serge ROLIN, trésorier du club.

Il est ensuite fait lecture d'une carte de remerciements adressée par la famille de Pascal BREITENSTEIN, membre de la CDA, suite aux condoléances adressées par le district après le décès de son papa.

André SCHNOEBELEN félicite vivement Florence GUILLEMIN, qui a arbitré la finale de la coupe de France Féminines, le 31 mai 2018, à Strasbourg, cette finale opposant l'Olympique Lyonnais au Paris SG. Le président du district précise que ce ne fut pas une finale facile à arbitrer du fait d'un gros orage qui a contraint Florence GUILLEMIN à arrêter la rencontre en début de seconde mi-temps.

1./ INFORMATIONS DU PRESIDENT

1.1/ Assemblée générale de la FFF

André SCHNOEBELEN s'est rendu le 02 juin 2018, à Strasbourg, pour assister à l'Assemblée Générale de la FFF. Il revient sur les points importants qui ont été abordés au cours de cette AG Fédérale :

- Budget FFF 2018-2019

Le budget de la FFF se monte à 250,2 millions d'euros, soit + 22% par rapport à la saison 2010-2011 (205 M€) et + 8,7% par rapport à la saison 2017-2018 (230 M€). Cette augmentation significative des recettes provient principalement des droits TV et des partenariats qui s'élèvent à 165 M€ contre 142 M€ en 2017-2018 soit une progression de 16%. Cette part de recettes représente 66% du budget.

- Coupe du monde 2018

L'objectif fixé est d'atteindre au minimum les ¼ de finale. Les recettes de la phase finale de la Coupe du monde 2018 en Russie sont estimées à 16,3 M€. Les dépenses liées à la participation, au séjour et à toutes les obligations liées à l'organisation de cette compétition correspondent principalement à la réservation du camp de base pour 3 M€, aux frais liés au tournoi final pour 1,4 M€, et à la rémunération des joueurs qui comprend le droit à l'image et les primes qui correspondent à 30 % de la dotation FIFA.

- Le football amateur en France

La part dédiée au Fonds d'aide au football amateur (FAFA) pour aider l'ensemble des clubs amateurs est de 17,5 M€. Les aides principales seront davantage axées sur des villes de moyennes et petites importance. Le montant des subventions sera limité à 50% du montant des travaux.

Le montant de l'aide fédérale consacrée au football amateur est de 80 millions d'euros. Cela représente 1/3 du budget fédéral. L'héritage de la Coupe du monde 2019 devrait apporter un complément de 1,5 M€.

A noter que l'équipe de France est la 1^{ère} source de revenus du budget.

- L'équipe de France Féminine

C'est une nouveauté, l'équipe de France Féminine devient une source de profit pour la FFF. Les retombées sont d'environ 6 millions d'euros.

L'équipe de France féminine devient 3^{ème} source de budget

- Coupe de France

Les retombées financières liées à la coupe de France sont la 2^{nde} source de revenus du budget de la FFF.

Les ressources de la Coupe de France augmentent du fait du nouveau contrat des droits TV avec France Télévision et Eurosport, et devraient atteindre les 50 M€.

Sauf si le club rencontre un club professionnel, il a été acté que les terrains classés au niveau 5 pourront être utilisés pour les 7èmes et 8èmes tour (avec la petite obligation d'avoir une tribune pour pouvoir accueillir le public).

Concernant l'aide financière attribuée aux clubs, celle-ci a été revue à la hausse :

7^{ème} tour de 1500 à 7500 euros

8^{ème} tour de 7500 à 22500 euros

1/32 de finale de 42500 à 52500 euros

- Règlements généraux

- Arrêtés municipaux pour les clubs de **N1 et N2** : dans le cas où un club viendrait à déposer plus de 2 arrêtés municipaux consécutivement, il aura l'obligation de trouver un terrain de repli dès le 3^{ème} arrêté (terrain de niveau 5sye et de niveau 4sye en National 1)

A défaut de proposer un terrain de repli, la Commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

- Futsal : Tout club ayant au moins deux joueurs senior ou un gardien de but senior (sélectionné comme tel) retenu pour une sélection nationale française de Futsal ou un stage national Futsal le jour d'une rencontre peut en demander le report sous réserve que ledit (ou lesdits) joueur(s) ai(en)t participé aux deux dernières rencontres du Championnat concerné.

- Gambardella : à l'issue de la saison 2019/2020, pourront participer les joueurs U18 / U17 / U16 en respectant les conditions de sur-classement. Il faudra un terrain de niveau 4 à partir des 1/8^{èmes} de finale.

- Ambition 2020

- Foot féminin : les objectifs sont ainsi arrêtés par la FFF, d'ici à 2020 :

250.000 licenciées

1.500 arbitres féminines

- Foot diversifié

Il doit devenir une vraie alternative au football compétition. Il faut prendre en compte l'évolution des pratiques, avec une devise « une équipe proche du terrain ».

1.2/ Conventions d'objectifs de la LFA

Daniel ROLET, président délégué revient sur la réunion qui s'est déroulée le lundi 18 juin 2018.

La somme totale hors sections sportives, pour la ligue et ses districts, est de 396.609 euros ; c'est une hausse significative de 27 %, un peu moins de 100.000 euros. La somme attribuée aux sections sportives est de 68.251 euros.

La LFA a établi une pré-répartition, en intégrant des clés de calculs, tout en sachant que certains chiffres sont fixes et établis par la LFA ; 102.000 euros sont d'ores et déjà répartis par la LFA, et cela représente 11.500 euros par district en part fixe.

Concernant la Coupe de France, il en est fini de la part en fonction du niveau de qualification des équipes de chaque district. Cela est remplacé par une somme fixe de 3.600 euros pour la saison 2017/2018.

Au finale, l'aide sur les contrats d'objectifs de la LFA devrait être de 50.781 euros pour le district soit une augmentation de 6237 € par rapport à 2017 ce qui représente une hausse de 14 %.

A noter que la somme de 50.781 € est une somme fixe pour les trois saisons à venir.

1.3/ Crédit Agricole, aide au foot féminin

Une rencontre a eu lieu dernièrement entre les présidents des districts du Doubs-Territoire de Belfort, du Jura et de la Haute-Saône, avec le responsable de la communication du Crédit Agricole de Franche-Comté, Monsieur Sylvain Poirier.

Il est envisagé d'apporter une aide au football féminin, et ce à plusieurs niveaux :

- équipements pour les équipes des EFF labellisées
- équipements pour les personnes se formant pour encadrer des équipes féminines.
- versement d'une somme d'argent lors de l'ouverture d'un compte au crédit agricole, pour le licencié mais également pour le club de ce licencié, l'aide versée au club se répétant à chaque ouverture.

D'autres réunions doivent avoir lieu afin de finaliser ce partenariat.

2./ BAREME FINANCIER

Depuis plusieurs mois maintenant, la commission des finances travaille à l'élaboration du barème financier qui doit entrer en vigueur le 01 juillet 2018. Nelly JULLIARD donne la genèse du travail réalisé par la commission, à ses collègues. Tous ont été destinataires du barème validé par le bureau du district, en date du 12 juin 2018.

Le président du district intervient afin de préciser à tous ses collègues que le litige avec la commission des arbitres au sujet des indemnités des finales est clos. Le problème est résolu.

La FFF a répondu favorablement à l'ajout de frais fixes d'audition en Commission de discipline.

Après quelques échanges et discussions, l'adoption du barème est passée au vote.

Vote pour : 26

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le barème financier 2018/2019, qui entrera en vigueur le 01 juillet 2018, est adopté.

3./ MEMBRES DU BUREAU 2018/2019

Selon le règlement intérieur du district, titre 3, article 8,

Le Bureau du District comprend 10 (dix) membres :

Sont membres de droit le Président, le Président délégué, le secrétaire, le trésorier.

Les six autres membres sont élus conformément à l'article 14.2 des statuts du District, pour une durée d'une année, sur proposition du Président.

André SCHNOEBELEN, président, propose la reconduction des 6 membres ci-dessous :

Vice-présidents :	SURDOL Philippe MARCHETTI Pascal
Secrétaire Général Adjoint :	PASCAL Hubert
Trésorier Adjoint :	MONNIER Guy
Chargés de missions :	BROGLIN Michel CORROYER Thierry

Vote pour : 25

Vote contre : 0

Abstention : 1

La composition du bureau est validée pour la saison 2018-2019.

4./ LES COMMISSIONS

4/1 Présidences des commissions

Les commissions 2018/2019 prendront officiellement leurs fonctions le 01 juillet 2018. A cet effet, il est nécessaire de nommer les présidents de commissions.

A) Concernant la Commission Détection Recrutement Fidélisation des arbitres, dont le président a démissionné. Raphaël GERALDES précise qu'elle s'appellera dorénavant CDPA « Commission Départementale de la Promotion de l'Arbitrage »

Jean Marie ROBELIN proposera un président pour le prochain CD.

B) Pour la Commission d'Appel, en raison de la démission du vice-président en cours de saison, Didier BONTEMPS président de la commission propose de nommer Jean-Jacques Aubry au poste de vice-président.

Il demande également la nomination d'un représentant des éducateurs, en plus de celui déjà membre de la commission, et propose à ce titre Thierry Muninger.

Didier Bontemps demande également à ses collègues de trouver une ou deux personnes dont le profil peut correspondre à la commission d'appel, notamment afin de siéger dans le respect des RG de la FFF, pour ce qui concerne les dossiers d'ordre disciplinaires.

C) Thierry CORROYER et Jean-Jacques AUBRY font part de leur réflexion concernant une proposition d'évolution de la commission technique.

Cela est réalisé dans le but de réduire les tâches et la charge de travail confiées à la commission technique.

Ils présentent le détail au comité de direction :

- a) La commission technique serait composée
 - de 4 sections (ald 6) : Foot animation, Compétitions Jeunes, Labellisation et accompagnement des clubs, Programme Educatif Fédéral.
 - de 2 pôles : Formation des éducateurs, Plan de Performance Fédérale
- b) Deux nouvelles commissions seraient créées :
 - Commission Foot diversifié (futsal, loisir et vétérans, beach soccer, foot adapté). Pascal MARCHETTI se propose pour en être le président.
 - Commission MIXTE DTB - Hte Saône Foot féminin à 8. Christophe Girardet en serait le président.

D) Les présidents des autres commissions acceptent d'être reconduits dans leur fonction pour la saison 2018-2019

L'ensemble des modifications et des nominations des points B, C et D sont mises au vote.

Vote pour : 26

Vote contre : 0

Abstention : 0

Les présidences de commissions (sauf pour la CDPA) ainsi que les autres évolutions sont validées à l'unanimité.

→ Il est demandé à chaque président de transmettre la liste des membres de leur commission avant le prochain CD.

→ Concernant la commission sportive du Pôle sportif de la Ligue, Thierry CORROYER demandera à Jean Pierre CRETENET s'il souhaite en être membre.

4/2 Cotisations non à jour

Un état des membres non à jour de leurs cotisations est diffusé aux membres du comité de direction.

Face à cette situation récurrente (plusieurs rappels ayant été formulés aux concernés par les présidents de commissions), le comité acte le fait que **tout membre non à jour de sa cotisation au 30 juin 2018, ne sera pas reconduit dans les commissions de la saison 2018/2019** conformément à l'article 10 des statuts.

5./ COMPETITIONS SENIORS

5/1 Calendrier saison 2018/2019

Christian DUBAIL, président de la commission des compétitions seniors présente le projet de calendrier général pour la saison 2018/2019, assisté en cela par Philippe SURDOL.

Il est rappelé que l'avis des clubs avait été sollicité lors des réunions d'informations au printemps 2018, et qu'il en était ressorti le souhait de voir la fin du championnat repoussée de 2 week-ends, soit le 16/06. Le nouveau calendrier tient donc compte de ce souhait.

La finale de la coupe Crédit Mutuel a été fixée au samedi 25 mai 2019. Philippe SURDOL rappelle que cela est soumis à l'accord de Pays de Montbéliard Agglomération. Il est à noter que dans ce cas, les deux équipes finalistes ne joueraient pas en championnat, ce même week-end.

Le calendrier de Départemental 4 est quant à lui en attente. Il sera étudié lors de la prochaine réunion de la commission. En effet, un sondage est en cours auprès des clubs du District concernant leur souhait par rapport au déroulement de la Coupe Haut Doubs Créer Bâtir. Date limite des réponses au sondage le 23 Juin 2018

Le questionnaire ci-dessous a été envoyé à tous les clubs début juin :

Question 1 : Souhaitez-vous la formule mini championnat → réponse : OUI à 80%
 nbre d'équipes par groupe souhaité : → réponse : 5 ou 6
 nbre de journées de coupe souhaité avant le début du championnat → réponse : 3

Question 2 : Souhaitez-vous directement la phase éliminatoire → réponse : OUI à 20%

A noter que la formule retenue

- ✓ permet aux équipes qui évoluent en D4 (groupes de championnat de 9 ou 10 équipes), de jouer plus de matchs officiels durant la saison
- ✓ permet aux clubs d'inscrire plus tardivement une équipe en D4 (début du championnat décalé au 23/09).

Des croix ont donc été apposées dans le projet de calendrier général ; elles seront ensuite remplacées par les numéros de journée, lorsque la commission se réunira et validera le calendrier D4, le 20/08.

Pour ce qui concerne les finales des autres coupes, la réflexion doit être réalisée en prenant en compte les finales des coupes de jeunes et les finales des coupes féminines.

➔ **Ce sujet sera à l'ordre du jour du Bureau du 16/07**

Vote pour : 26

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le calendrier général Séniors est validé à l'unanimité.

5/2 composition des groupes

Les groupes de championnats de départemental 1, 2 et 3 seront établis le 06 juillet 2018. La date butoir pour les engagements de départemental 1, 2 et 3 a été fixée au 30 juin 2018.

Une discussion s'instaure ensuite au sein du comité de direction concernant la situation particulière de cette fin de saison, et des nombreuses rétrogradations de ligue. Ces rétrogradations ont des incidences conséquentes sur les rétrogradations de départemental 1 en départemental 2.

Plusieurs pistes sont évoquées pour réduire les conséquences ressenties par nos clubs. Il s'agit notamment de constituer deux groupes de Départemental à 13 équipes.

Philippe SURDOL et Christian DUBAIL rappellent qu'il s'agit donc d'un calendrier pour un groupe à 14 équipes, et que cela engendre la nécessité de placer 4 dates supplémentaires, d'utiliser au maximum les jours et week-ends fériés, et qu'en cas de mauvaises conditions, telles que cette saison, la gestion de ce championnat pourrait être remise en cause en fin de saison.

Daniel ROLET rappelle quant à lui que les rétrogradations découlent de l'organisation des championnats, de ligue et de district, et que les règlements ont été votés par les clubs lors des assemblées générales. Le comité de direction n'a donc pas vocation ni autorité pour remettre en cause ces votes.

La proposition de constituer deux groupes de Départemental 1 à 13 équipes est donc mise au vote.

Vote pour : 5

Vote contre : 21

Abstention : 0

Le comité de direction refuse donc la constitution de deux groupes de départemental 1 à 13 équipes.

6./ COMMISSION TECHNIQUE

6/1 Groupements

Depuis le bureau du 12/06, trois comptes rendus de groupement sont arrivés avec quelque peu de retard. Il s'agit de :

GJ Belleherbe Sancey
GJ Haut Doubs Horloger
GJ Saugeais.

Thierry CORROYER précise que ces comptes rendus sont conformes.

Vote pour : 26

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le comité de direction les valide à l'unanimité.

6/2 Retour sur différentes manifestations

Rassemblement U11 – Samedi 09 juin 2018 aux Pouges

- 32 équipes (16 de chaque secteur)
- Organisation appréciée de toutes les équipes et accompagnateurs présents. Les équipes d'un secteur ont joué contre les équipes de l'autre secteur, ce qui a été très apprécié.
- Beau temps, assez de bénévoles et salariés. Présence d'élus du comité.
- Récompenses et photos d'équipes appréciées (+ de 400 photos imprimées et plastifiées). Clapping de fin de journée avant remise des récompenses avec les joueurs et les parents (vidéo sur le facebook du district).
- Petit souci avec la buvette, vu avec l'amicale des éducateurs.

JND – Samedi 16 juin 2018 aux Pouges et Dimanche 17 juin 2018 à Morteau

- Sur chaque site, environ 1000 jeunes licenciés U7 / U9 et U9 F ont été rassemblés, et ce en plusieurs vagues successives.
- Le beau temps était au rendez-vous, avec une bonne organisation et quelques animations (lâcher de ballons, clapping, ola, haie d'honneur des parents).
- A Morteau, Le partenaire national de la JND, le Crédit Agricole était présent avec un stand de tirs sur bâche. Une remise de 4 ballons à 4 équipes U9 F, tirées au sort, a été réalisée.
- Des remerciements sont adressés à l'amicale des éducateurs pour la tenue de la buvette aux Pouges et au club local, le FC Morteau Montlebon,

Finales Coupes Magasins U

- Le beau temps était là aussi de la partie. Tout s'est bien déroulé, avec notamment un nombreux public présent pour chacune des finales.
- Les lauréats sont :

U15 consolante :	Exincourt Taillecourt,
U15 principale :	Pontarlier,
U18 consolante :	GJ Grand Besancon Est
U18 principale :	Grandvillars

Le club de Roche Novillars est tout particulièrement remercié pour son accueil et l'organisation mise en place.

En plus d'un mail de remerciement adressé à tous les bénévoles élus ou non élus pour leur présence et leur travail, ainsi qu'aux techniciens salariés, Thierry CORROYER profite de ce comité pour leur renouveler ses remerciements.

6/3 Modifications règlements jeunes

Championnats U15 et U18

Règlementation composition des groupes des différentes phases identique pour U15 et U18.

Critères de départage en cas d'égalité dans un groupe ou entre plusieurs groupes :

Au sein d'un même groupe :

- 1- goal-average particulier.
- 2- goal-average général.
- 3- meilleure attaque.
- 4- décision prise par la Commission.

Entre plusieurs groupes :

- 1- quotient Points / Matches.
- 2- goal-average général.
- 3- meilleure attaque.
- 4- décision prise par la Commission.

Après un échange argumenté, il est proposé de modifier les critères 2 et 3 pour le cas « Entre plusieurs groupes ». La proposition retenue est la suivante

2- goal-average général **calculé au quotient.**

3- meilleure attaque **calculée au quotient.**

Phase Promotion U15

Ajout de ces 2 points en U15, en cas d'intempéries empêchant le bon déroulement de la phase 2 promotion.

- 1) Afin que toutes les équipes jouent leurs 3 rencontres et de finir la phase promotion, les rencontres non jouées pourront être inversées ou jouées sur terrain neutre suite à décision de la section compétition.
- 2) En cas d'impossibilité de terminer la phase promotion, la commission se réserve le droit de prendre en compte les résultats de la phase 1 – Septembre / Octobre pour définir la composition des groupes de la phase 3.

Règlement coupes Magasins U15 et U18

Article 10

- 1) Jusqu'au ¼ de finale inclus, 1 arbitre sera désigné pour chaque rencontre. Les frais d'arbitrage seront réglés intégralement par le club recevant, le club visiteur supportant ses propres frais de déplacement.
- 2) Pour les ½ finales, 3 arbitres seront désignés pour chaque rencontre. Les frais d'arbitrage seront réglés à moitié égale par les deux clubs en présence.
- 3) Pour les finales, 3 arbitres et 1 délégué seront désignés. Les frais d'arbitrage seront pris en charge intégralement par le District Doubs Territoire Belfort.

Vote pour : 25

Vote contre : 0

Abstention : 1

Les ajouts réglementaires (avec la modification des critères 2 et 3) sont validés par le comité de direction.

6/4 Commission sportive en milieu scolaire

Daniel ROLET fait part de la création en ligue Bourgogne-Franche-Comté d'une commission sportive en milieu scolaire. Le district doit désigner 1 représentant.

6/5 Postulants en ligue

Un point a été établi en bureau de ligue avec une pré-liste des clubs ayant postulé pour les championnats jeunes de ligue. Daniel ROLET précise que des rappels ont été adressés à des clubs qui pourraient postuler mais qui ne l'ont pas fait.

Daniel MAILLARD fait part des soucis et difficultés au sein des clubs afin de se préparer pour la saison suivante, et notamment au niveau du respect des règles en matière de diplômes des entraîneurs.

7./ LES PROTOCOLES FAIR-PLAY

Jean-Jacques Aubry, président de la commission fair-play présente 2 propositions de protocoles à appliquer courant de la saison 2018-2019 :

7/1 Protocole de fin de rencontres

7/2 Protocole contre les contestations sur la touche (parents ou éducateurs) dans la catégorie « Foot animation »

La présentation étant la même que celle faite lors du bureau du 12/06, nous vous invitons à vous reporter au PV de ce bureau, paragraphe 8.

7/3 Décisions

Une discussion s'engage à l'issue de cette présentation.

Il est rappelé la proposition faite lors du bureau du 12/06 concernant le protocole de fin de rencontres :

➔ **L'équipe visiteuse serre la main en 1er et entre en 1er dans les vestiaires**

Il est retenu d'ajouter quelques compléments sur le support didactique :

- a) Modifier le texte : « Ne criez ni sur nous **ni sur l'arbitre** »
- b) Préciser que c'est **un dirigeant** du club recevant ou du club organisateur qui lit le texte **le long de la touche où se trouvent le plus de spectateurs et qui s'assure que chacun est positionné comme sur le plan.**
- c) **Ce dirigeant peut intervenir en lieu et place d'un jeune arbitre.**
- d) **L'arbitre fait reprendre le jeu par une balle à terre.**

→ Il est décidé de présenter ces protocoles lors des réunions de début de saison : aux arbitres, aux éducateurs et dirigeants. Puis d'en informer les délégués.

Une présentation pourrait être faite lors de la prochaine AG.

Vote pour : 25

Vote contre : 0

Abstention : 1

Le comité de direction décide la mise en œuvre de ces 2 protocoles et leur application à partir de la phase « retour » de la saison 2018-2019.

8./ QUESTIONS DIVERSES

8/1 Services civiques

Trois contrats service civiques ont été sollicités sur la plateforme de l'agence nationale des services, en lien avec l'agrément national créé par la FFF, pour les districts et les ligues.

La personne chargée du suivi au sein de la FFF, a pu nous confirmer que nous aurions ces trois contrats.

A ce jour nous attendons une confirmation écrite.

De fait, les recherches en vue du recrutement peuvent officiellement commencer. Les missions débiteront entre le 05 et le 19 novembre pour une durée de 8 mois.

8/2 Assemblée Générale du district

La prochaine assemblée générale du district se déroulera le vendredi 19 octobre 2018, dans la salle des fêtes de Sainte Marie.

A noter que ce sera la veille de l'Assemblée Générale de la ligue.

La séance est levée à 21H15.

Le Président,

André SCHNOEBELEN

Le Secrétaire Général

Jean-Jacques AUBRY